

## I. Définitions:

**Représentant:** Les représentants de GES Spécialiste mondial de l'événement, leurs sous-contractants, leurs transporteurs et les représentants de ceux-ci.

**Client:** Exposant ou autre partie faisant appel aux services de GES Spécialiste mondial de l'événement

**Transporteur:** Transporteur routier / van line ou transporteur aérien.

**Expéditeur:** Partie qui offre la marchandise au transporteur afin d'effectuer le transport.

**Biens:** Expositions, biens et produits de base de tous types pour lesquels GES Spécialiste mondial de l'événement est demandé pour offrir ses services.

**Entreposage réfrigéré:** Entreposage de la marchandise dans un espace d'entreposage au climat contrôlé.

**Espace d'entreposage libre d'accès:** Entreposage de la marchandise dans un endroit libre-accès pendant la durée de l'exposition.

**Services:** Entreposage, transport, manutention, main d'oeuvre supervisée, main d'oeuvre non-supervisée et autres services reliés.

**Site d'exposition:** Endroit où une exposition a lieu.

**Main d'oeuvre supervisée :** Main d'oeuvre fournie à un client pour installer ou démonter un stand ou un emplacement, et qui est supervisée et/ou dirigée par GES Spécialiste mondial de l'événement.

**Main d'oeuvre non-supervisée:** Main d'oeuvre fournie à un client pour installer ou démonter un stand ou un emplacement et, par le choix du client, n'est pas supervisée ou dirigée par GES Spécialiste mondial de l'événement. Le client assume l'entière responsabilité du travail de main d'oeuvre effectué lorsqu'il fait le choix d'une main d'oeuvre non-supervisée.

## II. Champ d'application:

Ces termes et conditions s'appliquent aux clients, à GES Spécialiste mondial de l'événement et leurs représentants respectifs cela incluant mais non limitativement les contrats de sous-traitance, les entrepreneurs, les compagnies de montage et de démontage ainsi que toute autre partie ayant un intérêt dans les marchandises. Chaque partie aura les avantages d'être liée par les dispositions du présent contrat, y compris mais non limitativement aux délais et exclusions de responsabilité.

**En acceptant les services de GES Spécialiste mondial de l'événement ou de ses représentants, le client ou tout autre partie ayant un lien avec la marchandise, accepte les termes et conditions des présentes.**

## III. Obligations du client:

**Paiement des services :** Le client sera responsable du paiement de tout service impayé rendu par GES Spécialiste mondial de l'événement ou ses représentants. Le client autorise GES Spécialiste mondial de l'événement à porter à son compte de carte de crédit les services rendus à sa demande, après son départ, en plaçant une commande en ligne, par télécopieur, par téléphone ou par l'intermédiaire de bons de commande remplis sur le site de l'exposition.

**Conditions de crédit :** Tous les frais seront dûs avant que les services soient rendus à moins qu'une autre entente à cet effet n'ait été prise à l'avance. GES Spécialiste mondial de l'événement a le droit de demander le pré-paiement complet ou d'exiger une garantie d'acquitter les frais au moment de la demande de services à GES Spécialiste mondial de l'événement. À défaut de payer dans le délai demandé, le client devra acquitter en argent comptant, à l'avance, pour les prochaines demandes de services à GES Spécialiste mondial de l'événement. Si une carte de crédit est fournie à GES Spécialiste mondial de l'événement, GES Spécialiste mondial de l'événement sera alors autorisé à prélever un montant sur ces cartes ces cartes de crédits tous frais impayés du client, y compris les frais d'expédition pour le retour.

## IV. Obligations des parties:

**Indemnisation :** Le client envers GES Spécialiste mondial de l'événement : À l'exception de la propre négligence de GES Spécialiste mondial de l'événement et/ou de sa faute, le client devra défendre, garantir et dédommager GES Spécialiste mondial de l'événement de toutes réclamations, poursuites, demandes, responsabilités, coûts et dépenses, incluant les frais d'honoraires d'avocat et les frais judiciaires résultant de toutes blessures ou décès de personnes, dommages à la propriété causés ou survenus à l'occasion de toute exécution en vertu de ce contrat. Le client accepte d'indemniser et garantit de tenir GES Spécialiste mondial de l'événement en dehors de tout acte de ses agents ou de ses représentants, incluant, mais non limitativement les sous-traitants, les entrepreneurs, les compagnies de montage et de démontage ainsi que tout autre utilisateur de son emplacement (espace) ou des agents/ représentants exerçant des activités sous le nom du client ou présents sur invitation du client.

GES Spécialiste mondial de l'événement envers le client: Dans les cas de négligence ou de faute de la part de GES Spécialiste mondial de l'événement et sous réserves des limites de responsabilités ci-dessous, GES Spécialiste mondial de l'événement s'engage à défendre, protéger et à indemniser ses clients à l'égard de toute réclamation, poursuites, demandes, responsabilités, coûts et dépenses, y compris les honoraires raisonnables d'avocat et frais de justice, résultant de toute blessure ou mort de personnes ou de dommages à des biens autres que des marchandises. GES Spécialiste mondial de l'événement ne sera pas responsable pour les dommages physiques résultant de la présence du client sur les lieux spécialement identifiés : "Accès interdit aux exposants" durant les jours et les heures où les exposants sont présents sur les lieux de l'exposition, avant le début et après la conclusion de leur emplacement avec le promoteur de l'événement.

**V. Aucune responsabilité pour les dommages indirects. SOUS AUCUNE CIRCONSTANCE UNE PARTIE NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE POUR LES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, SUBSÉQUENTS OU PUNITIFS, INCLUANT, MAIS NON LIMITATIVEMENT, LA PERTE DE PROFITS OU CEUX À VENIR.**

## VI. Responsabilité de GES Spécialiste mondial de l'événement pour perte ou endommagement de marchandise

**Négligence :** GES Spécialiste mondial de l'événement sera responsable, sous réserves des limitations contenues au présent contrat, en cas de perte ou de dommages causés aux biens que si cette perte ou ces dommages sont directement causés par la faute ou la négligence de GES Spécialiste mondial de l'événement.

**État de la marchandise :** GES Spécialiste mondial de l'événement ne sera pas responsable pour les dommages, la perte ou les délais dans la livraison de marchandises, marchandise emballée non-conformement, bris de verre ou vices cachés. GES Spécialiste mondial de l'événement ne peut être tenu responsable pour l'usure normale de la marchandise ou pour les dommages causés à la marchandise emballée sous film rétractable. Toutes les marchandises doivent être en mesure de résister à une manipulation par équipement lourd y compris mais non limitativement à des chariots élévateurs, des grues ou des chariots. Il est de la responsabilité de l'exposant de s'assurer que la marchandise est correctement emballée pour l'expédition et le transport vers le site d'exposition.

**Réception de marchandises:** GES Spécialiste mondial de l'événement ne peut être tenu responsable pour de la marchandise reçue sans reçu, sans bons de connaissance, ou nombres de morceaux sur le reçu ou bond de connaissance. Cette marchandise doit être livrée au stand sans la garantie du nombre de morceaux ou d'état de la marchandise.

**Force Majeure:** GES Spécialiste mondial de l'événement ne sera pas responsable pour la perte ou l'endommagement résultant de cas de force majeure, de conditions climatiques, acte ou négligence du client, du fait autonome du bien, du transporteur, ou du propriétaire, d'autorité publique, de conflits de travail, d'un acte terroriste ou d'une guerre.